

RAPPORT MORAL - EXERCICE 2020

Malgré une année si particulière, Maisons Paysannes a assuré la continuité et poursuivi ses missions en faveur de la préservation des maisons traditionnelles, de la promotion d'une architecture contemporaine de qualité et de la protection des paysages.

Votre association est restée bien vivante, ayant su réagir et s'adapter dès le début de la crise en s'appropriant de nouveaux outils de communication venus fort heureusement à son secours.

Les adhérents

Fin 2020, les adhérents étaient au nombre de 5392 et les abonnés de 3986, soit une baisse importante de respectivement 800 et 400 par rapport à 2019, ce qui s'est hélas encore ajouté à l'érosion des années passées. Les animations locales maintes fois ajournées ont naturellement fait obstacle à la fidélisation des anciens et au recrutement des nouveaux. Nombre des plus fidèles ont cependant généreusement aidé notre association par des dons et des formules de cotisations dites « Solidaire » et « Bienfaiteur ». Que tous les adhérents et abonnés soient ici très chaleureusement remerciés de leur soutien. Les perspectives 2021 sont d'ores et déjà meilleures alors que la reprise est toute récente.

Rappelons aussi que, reconnue d'utilité publique depuis 1985, Maisons Paysannes de France peut recevoir des dons et des legs et qu'elle est habilitée à délivrer à ses donateurs un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt. En 2020, un leg de 23 000 euros a été reçu d'un couple qui avait adhéré dans le Cher ; nous réitérons toute notre gratitude à la famille.

Quels que soient ses moyens, notre association n'est que la résultante de la motivation et de la conviction de ses adhérents et, parmi eux, des bénévoles qui l'animent. Nous sommes tous invités à faire mieux connaître ce beau réseau entretenu par Maisons Paysannes, où chacun peut aiguïser son regard sur l'architecture rurale et la culture qui la sous-tend, ou se sentir moins seul pour concevoir et mener à bien un projet de restauration.

Gageons que le formidable travail bénévole et les investissements financiers qui ont été nécessaires à la mise au point d'une toute nouvelle plate-forme d'adhésion et d'abonnement en ligne porteront leurs

fruits. La présentation des formules de cotisation a été considérablement simplifiée et les reçus fiscaux sont désormais envoyés par courriel dès le paiement enregistré.

Les délégations

L'association est un maillage de délégations actives qui évolue d'année en année, selon les équipes bénévoles disponibles.

Comme partout ailleurs, l'année 2020 n'a pas rassemblé aux autres puisque la majorité des réunions et animations a dû être repoussée ou annulée.

Mais une surprise en revanche a été l'explosion des demandes de visites conseils, en partie pour les raisons relayées dans les médias (desir de « campagne » pour certains, temps disponible pour d'autres). Ces visites sur place, qui interviennent idéalement en amont des projets de travaux, ont pour objet d'attirer l'attention des propriétaires sur les éléments patrimoniaux à préserver et sur les erreurs graves à éviter dans les projets d'amélioration des performances énergétiques.

Entre deux confinements, ou juste avant, de nombreuses délégations ont assuré des animations, fait des conférences, tenu des stands, organisé des visites.

Un extrait ci-après tiré du bulletin de la délégation du Loiret illustre une visite sur le site de Saint-Astier.

Sur proposition de Rudy DODIN, le commercial des chaux Saint-Astier pour la Région Centre, un groupe MPF du 41, 37, 18 et 45 a pu visiter, à une vingtaine de km de Périgueux, le site de production de l'entreprise Saint-Astier, qui est encore une entreprise familiale et indépendante.

Nous avons pu voir l'extraction proprement dite dans d'impressionnantes carrières souterraines (pas de poussière à l'extérieur), le concassage en souterrain et les fours à chaux.

La particularité du calcaire de Saint-Astier est de contenir de la silice, régulièrement répartie dans les bancs de calcaire : il ne permet donc pas d'obtenir de la CL90 (Saint-Astier achète ses chaux CL90 à d'autres fournisseurs) ; mais il a l'avantage de fournir une chaux sans aluminates, donc ne

produisant pas de sels et qu'on peut gâcher à l'eau de mer, mélanger à la terre et qui est compatible avec le plâtre. [...]

Les changements intervenus en 2020

- **Alpes-de-Haute-Provence** : Olivier Thouvenin apporte son soutien à la déléguée Marie-Claire Driesch.
- **Bouches-du-Rhône** : soucieuse de pallier l'absence de délégué, Maryline Dessieux apporte son aide en s'appuyant sur la délégation voisine.
- **Cantal** : Albert Charles, délégué depuis une vingtaine d'années a démissionné. Des membres actifs de l'équipe ont repris le flambeau : Jean-Paul et Michèle Danchaud, Armand et Françoise Rey, Claire et Henri Sabatier. Armand Rey a accepté de devenir délégué.
- **Jura** : Laurent Pardon n'étant plus délégué, la délégation de Saône-et-Loire a accepté de répondre aux demandes des adhérents du Jura en attendant la venue d'un nouveau délégué.
- **Landes** : Didier Deschamps a été nommé correspondant, en binôme avec Hervé Mudry.
- **Loire** : Robert Maréchal délégué depuis quinze ans a également décidé de donner sa démission. Tout en demeurant dans son équipe où il continuera d'assurer des visites conseil, il a passé le relais de président délégué à Roland Vignon.
- **Puy-de-Dôme** : Madeleine Jaffoux a fait savoir une nouvelle fois qu'elle désirait se retirer pour raison de santé. Les délégations voisines (Allier et Cantal) acceptent d'apporter leur soutien aux visites conseil et inviteront les adhérents à leurs activités.
- **Seine-et-Marne** : le délégué Patrice Boudignat a souhaité se retirer sans perspective d'un relais immédiat.
- **Vendée** : Sylvie Paumier-Textier et Jean-Paul Laget ont commencé à assister le délégué Marc Coutereel.
- **Yvelines** : Katherine Dusautoy, architecte, est devenue présidente et déléguée en remplacement de Bernard Duhem.

L'équipe du siège

Le "national" n'a pas réduit son activité durant les confinements, bien au contraire, avec un peu plus de travail et de pression que de coutume pour s'adapter au "distanciel" sans perdre l'efficacité et le bon sens. Il

n'a jamais été dérogé aux deux réunions hebdomadaires rituelles tenues entre plusieurs administrateurs, les deux secrétaires et un prestataire informatique.

Grâce aux nouvelles modalités de réunion, un lien solide a aussi été maintenu avec les délégations. Pour l'intérêt du sujet, pour le plaisir de se retrouver et pour le symbole, une belle réunion s'est tenue par Zoom sur le sujet de la formation le jour où l'AG était programmée. Près d'une quarantaine de délégations ont participé.

La préparation de la bascule sur la nouvelle plateforme de gestion des adhésions et abonnements, programmée au 1er novembre pour les règlements 2021, a constitué le principal défi organisationnel de l'année pour plusieurs administrateurs et pour les deux secrétaires. La plateforme a pu être ouverte au public le 5 janvier 2021, épilogue de plus de deux années de recherche, d'analyse, de paramétrage, de tests, de débogage et de contrôles.

La vente et la réimpression des recueils ont été entièrement réorganisées. Les commandes sont désormais servies en quelques jours grâce à la diligence du secrétariat : les quelque 11 000 € de vente en ligne, sans compter les commandes papier, à raison de coûts unitaires 12 à 15 € représentent bon nombre de manipulations.

Les partenariats

La Fondation du Patrimoine

La Fondation a de nouveau soutenu Maisons Paysannes cette année par une aide de 25 000 € au titre de la formation et du Wiki.

Le groupement des associations du patrimoine, dit le G7

Entre évolutions législatives et interventions inadaptées sur les constructions anciennes, plus que jamais les associations de sauvegarde du bâti rural et de son environnement doivent faire front face aux menaces qui pèsent sur ce patrimoine et altèrent notre cadre de vie.

La ruralité bénéficie d'un nouveau regard, on ne parle plus d'exode rural mais plutôt d'exode urbain, on se plaît à rêver à d'autres modes de fonctionnement de nos sociétés. Mais ne rêvons pas trop... Dans le même temps certains en profitent pour demander la levée de tous les obstacles pour rattraper le temps perdu dans les chantiers. On demande l'accélération du processus engagé dans la rénovation énergétique des logements... Ce qui est sûr c'est que MPF doit participer au débat qui ne manquera pas de

s'instaurer dans le temps de « l'après » : c'est un moment propice pour faire entendre notre voix de la façon la plus constructive et la plus efficace qui soit en contribuant au partage le plus large possible de notre expertise et de notre passion du patrimoine rural.

Les associations nationales de défense du patrimoine se sont concertées à plusieurs reprises pour faire entendre une seule voix sur différents sujets.

Une lettre commune a été adressée au Président de la République à propos de la mise en œuvre des éoliennes. Maisons Paysannes n'entre jamais dans le débat politique ni technique concernant l'éolien mais se réfère uniquement à sa mise en œuvre lorsque des implantations anarchiques portent atteinte à des éléments de patrimoine ou à des paysages.

Une visioconférence des associations patrimoine a eu pour objet de discuter et préparer un texte commun au sujet des diverses remises en cause que prévoit la loi climat et résilience, en particulier en ce qui concerne l'isolation par l'extérieur et les nouveaux diagnostics de performances énergétiques de la RE2020.

La convention avec la région des Hauts-de-France

Une convention a été proposée en fin d'année à Maisons Paysannes de France par la région des Hauts-de-France.

Ce protocole a formalisé une collaboration pour une durée de 7 ans de Maisons Paysannes de France à travers ses cinq délégations de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord pour la mise en valeur et l'aide à la restauration des éléments privés ou publics qui font le patrimoine rural et qui contribuent à l'identité d'un territoire de quelque 6 millions d'habitants.

C'est une belle opportunité pour notre association de renforcer son efficacité et d'accroître sa visibilité. C'est aussi une marque de reconnaissance pour notre action militante au long cours dont nous tirons aujourd'hui le bénéfice et qui nous motive encore davantage à en être digne.

Les axes de travail alors évoqués étaient :

- Co-instruction et co-évaluation des dossiers de restauration du patrimoine soumis à la région.
- Travail sur la formation des entreprises et des jeunes.
- Travail sur les dispositifs d'efficacité énergétique avec la direction concernée de la région.
- Recherche de synergies entre Maisons Paysannes de France et REMPART.

Ce projet a abouti à une officialisation du partenariat début 2021.

La revue, notre RV trimestriel

En 2020, notre revue est sortie quatre fois, sans masque comme d'habitude, avec des éditions comportant toujours nos chères rubriques :

- décliner notre philosophie dans un **éditorial** qui stimule la réflexion,
- donner la parole aux lauréats du **concours MPF René Fontaine**, passionnés de restauration et de belles constructions contemporaines intégrées à leur environnement,
- évoquer les actualités du patrimoine et de notre association,
- partager des expériences, des techniques et des réflexions qui alimentent nos savoirs et nos actions,
- braquer le projecteur, chaque trimestre, sur un sujet de **dossier** qui approfondit notre culture au service de ce bien commun qu'est notre environnement bâti et paysager,
- et rapporter avec bonheur les activités des délégations dans le fourmillant et toujours apprécié Cahier des Territoires.

L'équipe du Comité de rédaction n'a pas faibli pendant l'étrange année 2020 : il faut dire que depuis longtemps déjà, ses membres dispersés sur le territoire travaillent par téléphone et échanges numériques, économisant temps et déplacements coûteux, pour un magazine qui se veut frugal en économie, mais riche en contenu. Bien sûr, le départ de notre cher Jean Peyzieu, alors même qu'il préparait un article sur la terre crue, nous a affectés, mais nous essayons d'être à la hauteur de ses exigences journalistiques pour être dignes de lui (de là où il est, j'ai l'impression d'entendre sa possible critique à chaque relecture avant impression...). Cette année, Jean-Pierre Wieczorek et Claudie Plisson sont venus renforcer notre groupe.

Nos contenus tendent toujours vers la liaison entre des sujets purement patrimoniaux et leur déclinaison contemporaine car les jeunes générations qui nous rejoignent actuellement cherchent (sans toujours les connaître ou soupçonner leur intérêt) des techniques, des matériaux, des façons d'habiter, de construire, de restaurer le bâti et son environnement, que les défenseurs « historiques » du patrimoine, dont beaucoup de membres de MPF, connaissent bien et sont heureux de partager.

C'est ainsi que cette année :

- deux dossiers consacrés à la **terre crue** dans le bâti ancien et dans le bâti contemporain
 - puis celui consacré aux **nouvelles technologies** dans le patrimoine,
 - et celui consacré au **végétal** dans le bâti ancien et contemporain
- ont attiré des lecteurs de tous âges, de tous horizons, novices ou chevronnés, autour de l'art de

bâtir sain, naturel et beau, comme l'ont fait nos anciens et comme beaucoup de nos concitoyens aspirent à le faire aujourd'hui.

Pour rejoindre la ronde des offres culturelles qui ont égayé la toile pendant les confinements, nous avons proposé en téléchargement gratuit les deux numéros consacrés à la terre.

Modestement mais fidèlement, notre revue tente sans cesse ce rassemblement des générations autour des valeurs qui ont fondé l'association, et nous sommes heureux des témoignages de nouveaux adhérents disant leur joie de partager l'héritage MPF ! N'hésitez pas à nous donner votre avis sur cette ligne éditoriale et sur nos choix à chaque trimestre : vous nous ferez avancer plus sûrement encore !

Merci à tous ceux qui diffusent largement nos pages, qui font de nouveaux abonnements (n'hésitez pas à nous donner les noms de personnes à contacter pour qu'elles rejoignent notre belle communauté...).
Merci à tous les contributeurs, qui aiment échanger leur savoir, c'est la principale raison d'être de leur revue préférée !

Le Prix René Fontaine

La 35^e édition du Prix René Fontaine - Concours Patrimoine & Architecture de Maisons Paysannes de France s'est tenue dans des conditions inhabituelles en 2020 pour les raisons que nous savons.

La réunion des jurés s'est tenue en visioconférence et la remise des prix n'a toujours pas pu avoir lieu, le salon international du Patrimoine ayant été annulé ainsi que notre assemblée générale qui devait se tenir à Caen en avril dernier, et lors de laquelle nous espérions remettre les prix.

Ce concours a néanmoins récompensé 5 lauréats et donné 3 « coups de cœur » dans la catégorie *Bâti ancien et savoir-faire* ainsi que 2 lauréats et 2 « coups de cœur » dans la catégorie *Bâti ou extension contemporains* : de magnifiques réhabilitations portées par des passionnés, mais aussi des ouvrages contemporains qui s'insèrent parfaitement dans leur environnement.

Soutenu par le ministère de la Culture, la Fondation du Patrimoine, le Groupe Terreal, l'Agence Patrice Besse et les chaux de Saint-Astier, ce concours annuel a couronné les travaux de réhabilitation et/ou d'extension effectués dans les règles de l'art, c'est-à-dire en respectant l'architecture originelle, les techniques et savoir-faire locaux, en utilisant des matériaux éco-responsables et de proximité, en veillant à une intégration à l'environnement bâti et paysager. Les objectifs de ce prix consistent autant à valoriser la dimension architecturale et humaine du

projet (propriétaires passionnés, savoir-faire des artisans et architectes sollicités, qualité des travaux, aides reçues, aventure et histoire du projet...) qu'à sensibiliser les particuliers et les professionnels par des démarches exemplaires qui méritent d'être reconnues, transmises et reproduites. Le jury était composé de quelques-uns de nos délégués départementaux, d'architectes, d'universitaires, des services des Patrimoines de l'État et de mécènes. Cette année : Mesdames Marie José Doubroff, Fabienne Fendrich, Sylvie Besse, Nathalie Girard, Florence de Groot, Nathalie Lambert, Marlène Péret et Elise Ostarena ; Messieurs Gilles Alglave, Luc Barré, Eric Benoit, Patrice Besse, Jean-Baptiste Fayet, Michel Fontaine, Charles Hendelus, Vincent Lacaille, Patrick Dejust et Guy Sallavaud.

La formation

Le pôle formation mis en place au niveau national est une volonté d'organiser et de renforcer la démarche pédagogique qui a toujours animé l'association depuis sa création. Les formations visent à travailler à l'émergence d'une culture du bâti ancien quel que soit le public, professionnels ou non.

Nous avons la grande chance de bénéficier pour l'animation de ce pôle depuis 2019 d'un mécénat de compétences accordé par la Société Générale, en la personne de Fanny Bouvier qui avait passé une très grande partie de sa carrière à organiser et gérer la formation dont elle connaît parfaitement les processus.

Malgré la crise sanitaire, le collectif des formateurs a poursuivi ses efforts d'enrichissement du catalogue de formation publié sur notre site internet afin de répondre à de multiples thématiques pour de multiples acteurs qui peuvent y trouver intérêt : les CAUE, PNR, Conseils départementaux et régionaux, CAPEB, Chambres des Métiers, Communautés de Communes et tous les organismes, qui, à un titre ou à un autre, ont à voir avec le conseil énergétique, l'environnement ou le bâti ancien...

La stratégie mise en place a pour objectif de :

1. positionner Maisons Paysannes comme organisme de formation professionnelle continue en conformité avec les obligations légales qui s'imposent quand on se situe à ce niveau.
2. renforcer les liens et la cohésion avec les délégations en les intéressant aux actions de formation.

Des formations ont été assurées dès que les conditions sanitaires le permettaient. Nous avons organisé des sessions à destination de CAUE et de

conseillers Info Energie sur les thèmes généraux du bâti ancien ou encore de l'isolation thermique. Auprès des artisans, nous avons assuré des sessions pratiques comme la formation "Pierre et Matières" ou encore "Bois d'oeuvre" en lien avec la CAPEB de l'Aube.

Par ailleurs après avoir été Datadocké fin 2019, nous avons poursuivi en 2020 l'adaptation de nos procédures afin d'être certifié Qualiopi dès le début de 2022.

Des réflexions ont été initiées en vue de définir un parcours d'initiation au bâti ancien en y incluant des modules numériques.

Les formateurs, artisans, architectes, experts... sont réunis pour leur savoir-faire dans les différents domaines du bâti ancien. Ils partagent leurs connaissances et leur passion pour assurer la transmission des principes constructifs traditionnels et des gestes anciens.

Pour consulter et faire connaître les programmes : <http://urlr.me/KQbVx>

Le Wiki Maisons Paysannes

Le Wiki de Maisons paysannes de France a poursuivi son développement malgré les difficultés de contact liées à la pandémie.

A la suite de Pauline Gabert, partie vers d'autres horizons après presque trois années de contributions, Théo Comby a pris le relais durant huit mois de Service civique de septembre 2020 au mois de mars 2021. Théo a rapidement compris la démarche de Maisons paysannes de France et contribué à la promotion de plusieurs pages du wiki, tout en mettant en place le site Instagram de Maisons paysannes. Le site a aussi bénéficié de l'apport des délégations, et nous remercions chaleureusement ceux qui ont cru et participé à cette aventure, concrétisée par l'attribution du Prix Patrimoine de la Fondation Stéphane Bern 2020.

Le Wiki comprend à ce jour un peu plus de 300 pages, ce qui, compte tenu de la richesse des connaissances des délégations, reste relativement faible.

Aujourd'hui Jean Hernandez, fondateur et acteur, souhaite passer la main après avoir mis sur pied et lancé la dynamique sur ce moyen moderne de collecte et de transmission des savoirs et des savoir-faire touchant au patrimoine de nos campagnes. Il sera toujours là bien sûr, pour accompagner et former celui ou celle qui reprendra le flambeau. Jean, qui a joué le rôle de tuteur auprès des jeunes recrutés en service civique est prêt à aider et former son successeur. Point n'est besoin d'être basé à Paris pour accomplir cette

mission, tout peut se faire à distance comme nous avons commencé à nous y habituer en ces temps de COVID.

La promotion du matériau terre

Pour faire un bilan de l'exercice 2020 il faut rappeler que notre association est engagée dans le domaine de la terre crue de différentes manières.

En tant que membre fondateur de la Confédération de la construction en terre crue, nous participons aux réunions de CA mensuelles ainsi qu'à l'assemblée générale. Nous sommes également présents dans les groupes de travail, formation et communication principalement. Par ailleurs notre contribution à la mise en place du Projet national terre a été effective et sur une dizaine d'axes de recherche retenus ; nous sommes notamment présents dans les axes "Durabilité", "Formation", "Étude sociologique".

En 2020, au sein de MPF, la terre crue a inspiré des projets qui ont été montés mais, pour certains, reportés en 2021, voire plus tard, en raison du COVID. Néanmoins la chronique a été marquée par des événements majeurs. L'année a ainsi démarré avec la diffusion numérique sur notre site des Guides de bonnes pratiques sur bauge, enduits, pisé, terre allégée, torchis. Soient cinq textes normatifs destinés à la profession. La série a été complétée par la suite avec le Guide de bonnes pratiques sur la brique de terre crue. En outre, MPF a assuré l'impression et la vente en ligne de la version papier de ces ouvrages.

Dans le sillage des Guides, un dossier spécial conséquent a été publié dans la revue de Maisons Paysannes, réparti sur deux numéros consécutifs. Une compilation a donné naissance à un recueil intitulé "Le bâti de terre crue".

Il faut mettre également à l'actif de cet exercice l'accord obtenu du Tribunal administratif par l'Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA), soutenue par Maisons Paysannes de France, pour intervenir dans la protection d'un millier de bâtiments et maisons à colombage de la région de Strasbourg qui seront ainsi mentionnés dans un PLUI.

Les territoires ont été source d'initiatives porteuses pour la promotion de la terre crue. C'est ainsi qu'un Groupe terre crue est né en Champagne autour des délégations de l'Aube et de la Marne. Du côté du Gers et des Hautes-Pyrénées "Les Assises de la terre crue en Gascogne", reportées pour raisons sanitaires, sont promises pour l'an prochain.

Le Projet BAUCH :

Etude scientifique sur les murs à colombage

La rénovation performante de ces bâtiments anciens est délicate et n'est réalisable qu'à condition de pouvoir accéder à leurs caractéristiques (thermiques et hydriques), tout en préservant leur fonctionnement hygroscopique.

Dans le cadre du projet dénommé BAUCH (Bâti Ancien coefficient U Chaleur & Humidité), des chercheurs (thermiciens et spécialistes du bois attachés à l'Université de Paris Créteil et à l'Université de Lorraine), en partenariat avec Maisons Paysannes de France, se sont penchés sur la problématique de la détermination du coefficient de transmission thermique U des murs de bâtiments anciens à colombage, en tenant compte des transferts de chaleur et humidité.

Dans le contexte des réglementations et des contraintes énergétiques de plus en plus prégnantes, cette étude visait à mieux connaître et faire connaître les logiques constructives anciennes et les comportements des matériaux qu'elles mettent en oeuvre en vue de l'amélioration des performances thermiques de ces types de bâtiments.

Cette étude s'est située dans la dynamique engagée depuis des années par notre association et fait suite aux projets connus par leurs acronymes : BATAN, ATHEBA, HYGROBA, FAHEBA.

L'exercice 2020 s'est terminé par une première conclusion du projet BAUCH concrétisée par la publication d'un [Guide de recommandations](http://maisons-paysannes.org/actualites/?29835_etude-scientifique-murs-a-colombage) (http://maisons-paysannes.org/actualites/?29835_etude-scientifique-murs-a-colombage), destiné notamment aux professionnels pour estimer la transmission thermique des murs à colombage.

Le but est de partager cette culture du bâti ancien (celui d'avant 1948) qui fait tant défaut et qui amène à mettre dans la catégorie des "passoires thermiques" ces bâtiments qui, nous le savons, n'en font pas partie.

C'est un pas de plus dans la confortation de l'image positive de Maisons Paysannes en tant qu'association reconnue d'Utilité Publique, experte du bâti ancien qui oeuvre pour ce bien commun.

Parce que nous savons qu'il n'y a pas de culture sans éducation, nous n'avons d'autre but que de partager notre expertise et nos connaissances pour la bonne conservation et la transmission du patrimoine rural et des savoir-faire.

Le consortium constitué autour de ce projet a déjà acté, avec l'assentiment du conseil d'administration de Maisons Paysannes de France, sa volonté de

poursuivre le travail de recherche sur le bâti ancien dont on est loin d'avoir fait le tour.

Partenaires du projet : Maisons Paysannes de France, Bureau d'Études Alpheeis, Laboratoire d'Études et de Recherche du Matériau Bois, Centre d'Études et de Recherche en Thermique Environnement et Systèmes.

Financement : ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

CREBA

CREBA est un centre de ressources pour la réhabilitation responsable du bâti ancien qui a pour objectifs de :

- Proposer des outils favorisant une approche globale dans la restauration du bâti ancien.
- Diffuser et partager les bonnes pratiques.
- Structurer les ressources pour la réhabilitation du bâti ancien.
- Faire travailler ensemble les acteurs et corps de métiers aux différentes méthodes.

Faisant partie des membres fondateurs aux côtés du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), de l'ENSA (Ecole nationale supérieure d'architecture) de Toulouse, de l'association Sites et Cités Remarquables de France et de L'École des Arts et Métiers Paris Tech, Maisons Paysannes a continué de soutenir les actions du CREBA,

La présence de l'association

Edition digitale du salon du patrimoine

Notre président est intervenu longuement lors de la conférence filmée intitulée "[Quelles conséquences a la COVID sur le patrimoine ?](#)".

Auditions de sénateurs et de députés

Le président a été audité à plusieurs reprises par un sénateur ou un député. Il a régulièrement expliqué les spécificités du bâti d'avant 1948, la nécessité d'une approche globale des problèmes d'« isolation » et les avatars de l'artificialisation des sols. Il a souligné à chaque occasion qu'il ne peut y avoir de préservation du patrimoine sans transmission des savoir-faire traditionnels et donc sans formation professionnelle adaptée.

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Maisons Paysannes est l'un des membres fondateurs de l'événement et membre du Comité de pilotage depuis sa création.

A cette occasion, associations, collectivités, artisans, architectes, propriétaires, offices de tourisme... font découvrir leur patrimoine de pays, leurs savoir-faire et les paysages de France.

Localement, bon nombre de délégations de MPF participent à l'événement, seules ou conjointement avec les communes, d'autres associations, les Conseils d' Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Annulées pour raisons sanitaires, les journées consacrées au thème L' Arbre, vie et usage sont reportées à 2021.

Concours pour la préservation des allées d'arbres

Maisons Paysannes de France est membre du jury depuis la création en 1996 de ce concours organisé par Site et Monuments (SPPEF).

Le concours porte sur toutes les actions locales qui contribuent à la préservation des allées d'arbres, c'est à dire aux voies (chemins, routes, rues ou voies d'eau) bordées d'alignements d'arbres. Il concerne les actions liées à la pérennisation des allées d'arbres (entretien, restauration, plantations, formation des personnels, études préalables, travaux de recherche etc.), les opérations de financement et les actions de valorisation économique (tourisme, pépinières etc.), les actions de communication et d'animation ainsi que les actions de sensibilisation du grand public, des élus et des professionnels.

Maisons Paysannes de France est aussi partenaire de l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables, Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde).

Dans le cadre du chantier "Allées-Horizon 2030", la délégation du Loiret de Maisons Paysannes a commencé le recensement des allées des routes et des canaux.

Commissions des sites

Par le biais de ses délégations, Maisons Paysannes siège dans plusieurs commissions régionales du patrimoine et de l'architecture et dans de nombreuses commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

Collège des monuments historiques du ministère de la Culture

Maisons Paysannes est régulièrement représentée aux réunions de cette instance.

Tournage pour TF1 dans l'Oise sur le site de Saint-Samson-la-Poterie dans le Pays de Bray. Le tournage a porté sur un entretien et une visite du site en vue d'enrichir notre catalogue de formations pratiques que cette manufacture peut accueillir sur le thème de la terre (enduit d'argile, torchis, isolation terre-chaux). Des événements intercurrents prioritaires ont malheureusement fait obstacle à la diffusion.

Pierre sèche

Maisons Paysannes continue de suivre l'engouement suscité par les deux distinctions internationales qui ont jeté la lumière sur ces maçonneries mal considérées : l'inscription de "*l'Art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques*" sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, et la distinction de la Convention européenne du paysage (49 pays) décernée à "*La pierre dans le paysage, ancestrale et innovante pour des territoires durables*".

En conclusion

Notre association se situe aujourd'hui dans une position centrale parmi les acteurs du bâti ancien, grâce à une longue expérience du terrain, à sa capacité à accompagner les projets de restauration, à sa participation aux exigences actuelles et à sa recherche de solutions pour une architecture durable dans un contexte de transition.

Notre association est mobilisée par l'intérêt général, Nous sommes tous convaincus de l'importance de la préservation des paysages et de notre cadre de vie, et de l'intérêt du patrimoine que nous léguerons aux générations suivantes.

À l'heure où les publics sont de plus en plus difficiles à fidéliser, c'est grâce au soutien de ses adhérents que Maisons Paysannes de France restera crédible.

Faites-nous partager vos attentes, nous restons à votre écoute.

Merci pour votre fidélité.

Le conseil d'administration

<http://urlr.me/mV8Tb>